

seins mystérieux, qui devaient sauvegarder sa religion et sa nationalité, l'a fait passer de la domination de la France à celle de l'Angleterre. Dès le principe et sans ambages, à la suite du traité de cession, l'Eglise, par ses évêques, a déclaré que, désormais, c'était le devoir des Canadiens de transporter à la couronne britannique l'allégeance cordiale et sans réserve, que le roi de France avait, de leur part obtenue jusque-là. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'Episcopat canadien est resté fidèle à lui-même, et ne s'est jamais démenti. Dans sa manière d'exprimer la même doctrine, il peut y avoir eu des différences purement accidentelles, tenant à la variété des situations, la substance n'a pas changé. Même au prix de mécontentements passagers, et simplement parce que c'était son devoir, il a constamment, sans cesser jamais pour cela de défendre les droits inaliénables de la religion et des familles, montré pour les intérêts du gouvernement nouveau, un zèle, un dévouement, un loyalisme, dont toute notre histoire, depuis la conquête, confirme la vérité.

C'est ainsi notamment que, dans toutes les grandes guerres où l'empire britannique s'est trouvé engagé, les évêques estimant remplir un devoir de leur charge, et aussi parce qu'ils croyaient que les intérêts du Canada s'y trouvaient liés, exhortaient avec insistance leurs ouailles à la pénitence et à la prière, pour le succès de nos armées, et la victoire achevée, faisaient chanter dans les églises, le *Te Deum*, en actions de grâce. <sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> Mgr Denault.